

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
☎ 02.96.31.69.08
mairie@jugonleslacs-en.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD.

Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE

Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LÉBOUCHER, M. Cédric BOUGON

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie FLÉGEAU

Date de la convocation et d'affichage : 4 juillet 2022

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Objet de la Délibération
n°20220711-114

-PERSONNEL :

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} AOUT 2022

Le Conseil Municipal avait modifié le tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1^{er} juin 2022 et il est proposé de le modifier ainsi à compter du 1^{er} août 2022 :

Service Administratif

- 1 Attaché Principal temps complet
- 1 Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe temps complet
- 2 Adjoint Administratifs Principaux de 2^{ème} Classe temps complet
- 2 Adjoint Administratifs Territoriaux temps complet

Service bibliothèque

- 1 Agent territorial du Patrimoine Principal de 1^{ère} Classe temps non complet (30h)

Service Technique

- 1 technicien territorial temps complet
- 1 Agent de Maîtrise Principal temps complet
- 1 Agent de Maîtrise Principal temps complet
- 1 Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe temps complet
- 1 Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe temps complet
- 1 Adjoint Technique Territorial temps complet

Service Ecole et accueil périscolaire

- 1 Adjoint technique Principal de 1^{ère} Classe temps non complet (28h)
- 1 Adjoint technique Principal de 1^{ère} Classe temps non complet (22h30mn)
- 1 Agent territorial spécialisé Principal des écoles Maternelles de 1^{ère} classe temps complet
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} Classe temps complet
- 1 adjoint technique territorial jusqu'au 24 août 2022 temps non complet (32h)
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} Classe au 25 août 2022 temps non complet (32h)
- 1 adjoint technique territorial temps non complet (32h)
- 1 adjoint technique territorial temps non complet (14h)
- 1 adjoint technique territorial temps non complet (30h30mn)
- 1 agent permanent en CDI temps non complet (15h)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

